

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 815003	Date d'inspection Le 13 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie les Débrouillards(es) Inc.		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- À la suite de la vérification de 15 dossiers des enfants, les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 15 dossiers sur 40.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations:
Les enfants font la sieste pendant la visite et l'accueil du parent.
- Discussions concernant les produits chimiques et les dossiers des enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 mai 2024

Date

original signé par
Lilie Bujold

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mai 2024

Date